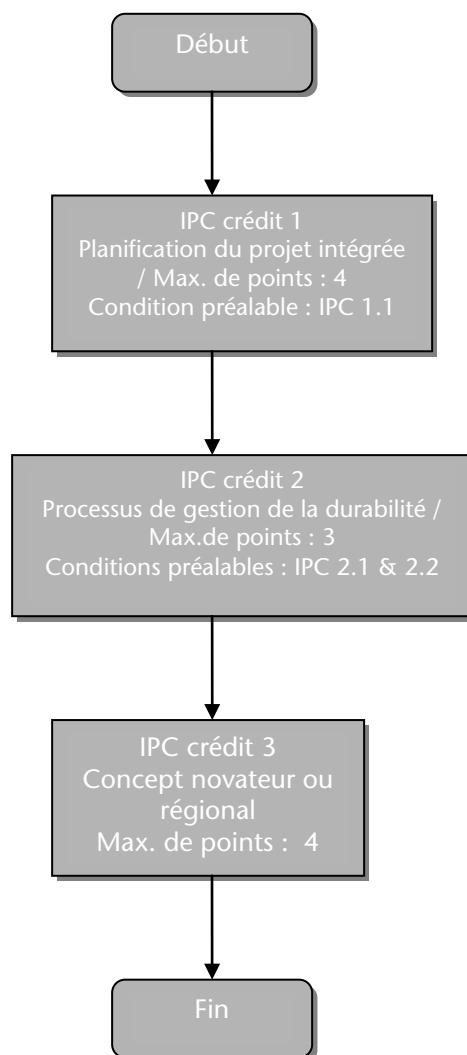


Innovation et processus de conception (IPC)

Cheminement de la catégorie IPC



IPC	EL	AES	GEE	ÉA	MR	QEI	SF
Crédit 1							

4 Points

Innovation et processus de conception

Planification de projet intégrée

But

Maximiser les possibilités d'adoption de stratégies intégrées et rentables de conception et de construction durables.

Exigences

Condition préalable

1.1 Évaluation préliminaire. Le plus tôt possible, tenir une rencontre préliminaire sur LEED Canada pour les habitations, à laquelle participeront le fournisseur de services et les principaux membres de l'équipe de projet. Dans le cadre de cette réunion, créer un plan d'action qui détermine les éléments suivants :

- le niveau de certification LEED ciblé (certifié, argent, or ou platine);
- les crédits du système LEED Canada pour les habitations qui permettront d'atteindre le niveau de certification ciblé;
- la partie responsable du respect des exigences du système LEED Canada pour les habitations pour chaque crédit sélectionné.

Crédits

1.2 Équipe de projet intégrée (1 point). Réunir une équipe de projet et voir à ce qu'elle respecte les trois critères qui suivent :

- a) Inclure à l'équipe, en plus du constructeur et de l'évaluateur écologique, des personnes possédant des compétences dans trois des domaines suivants :
 - architecture ou conception de bâtiments résidentiels;
 - génie mécanique ou énergétique;
 - science du bâtiment ou essais de performance;
 - conception ou construction de bâtiments durables;
 - génie civil, architecture du paysage, restauration de l'habitat ou planification de l'utilisation des terres.

- b) Faire participer activement tous les membres de l'équipe décrite ci-dessus à au moins trois des phases suivantes du processus de conception et de construction de l'habitation :

IPC	EL	AES	GEE	ÉA	MR	QE	SF
Crédit 1							

4 Points

- étape conceptuelle ou schématique;
- planification LEED;
- esquisse du projet;
- analyse ou conception des systèmes énergétique et de l'enveloppe;
- projet préliminaire, ou développement du concept
- projet définitif, dessins d'exécution ou devis du projet de construction;
- construction.

c) Réunir l'équipe de projet au moins une fois par mois pour examiner l'état d'avancement du projet, présenter les objectifs du projet aux nouveaux membres de l'équipe, discuter des problèmes qui ont surgi, formuler des solutions, revoir les responsabilités et déterminer les prochaines étapes.

1.3 Professionnel possédant des qualifications reconnues par rapport au système LEED Canada pour les habitations (1 point). Au moins un membre principal de l'équipe de projet doit être un professionnel possédant les qualifications déterminées par le Conseil du bâtiment durable du Canada par rapport au système LEED Canada pour les habitations. Les professionnels agréés LEED (PA LEED), qui ont obtenu leur agrément en vertu d'un système commercial (LEED-NC, LEED-CI, etc.) ne sont pas admissibles pour ce point.

1.4 Charrette de conception (1 point). De préférence pendant la phase des études conceptuelles et au plus tard à la phase du projet préliminaire, tenir au moins un atelier de conception intégrée d'une journée complète, réunissant l'équipe de projet définie au point 1.2 ci-dessus. Profiter de cet atelier pour intégrer des stratégies durables à tous les aspects de la conception du bâtiment, en profitant de l'expertise de tous les participants.

1.5 Orientation du bâtiment pour tirer parti du solaire (maximum, 1 point). Adopter deux mesures parmi les suivantes, qui valent un demi-point chacune :

- a) La superficie du vitrage des murs du bâtiment donnant sur le nord et le sud est au moins 50 % plus grande que la superficie totale du vitrage des murs donnant sur l'est et l'ouest.
- b) L'axe est-ouest du bâtiment est à moins de 15 degrés de l'axe est-ouest.
- c) La toiture a une superficie d'au moins 42 mètres carrés (450 pi.ca.) donnant sur le sud, qui est orientée adéquatement pour favoriser les applications solaires.
- d) Au moins 90 % du vitrage du mur donnant sur le sud est complètement ombragée (à l'aide de pare-soleil, surplombs ou autre mesure) à midi le 21 juin et non ombragée à midi le 21 décembre.

IPC	EL	AES	GEE	ÉA	MR	QEI	SF
Crédit 1							

4 Points

- e) Inclure un vide à double usage pour les fils électriques et les canalisations de plomberie, allant de la salle mécanique jusqu'aux combles, ainsi que la plomberie nécessaire à l'installation d'un chauffe-eau solaire selon les lignes directrices du programme Solar Ready de la CanSIA et le code d'installation CAN/CSA-F383-87 pour les chauffe-eau solaires domestiques.

Synergies et compromis

Ce crédit vise à promouvoir une approche intégrée et axée sur les systèmes envers la conception et à l'élaboration de projets durables. Les stratégies et technologies du Système d'évaluation qui auront été choisies pour la construction d'une habitation durable devraient être pleinement intégrées à la conception de l'habitation.

Innovation et processus de conception

IPC	EL	AES	GEE	ÉA	MR	QEI	SF
Crédit 2							

3 Points

Processus de gestion de la durabilité

But

Promouvoir la durabilité et la haute performance de l'enveloppe et des composantes et systèmes du bâtiment par la conception, la sélection de matériaux et les pratiques de construction appropriées.

Exigences

Note : Le CBDCa et ses représentants ne sont responsables que de vérifier le respect des exigences du système LEED Canada pour les habitations; cette vérification ne constitue d'aucune façon une garantie quant à la pertinence des mesures de durabilité choisies ou quant à la qualité de leur mise en œuvre (voir l'Avertissement et avis en page 2).

Conditions préalables

2.1 Planification de la durabilité. Avant la construction, l'équipe de projet doit accomplir les tâches suivantes :

- a) Remplir le **Formulaire d'évaluation des risques de la durabilité** pour déterminer toutes les questions de durabilité comportant un risque modéré ou élevé pour l'enveloppe du bâtiment.
- b) Déterminer des mesures particulières pour régler ces questions.
- c) Déterminer et intégrer toutes les mesures de contrôle de l'humidité énumérées au Tableau 1 qui sont applicables au projet.
- d) Intégrer les mesures établies aux points 2.1 (b) et 2.1 (c) aux documents du projet (dessins, devis et/ou étendue des travaux, s'il y a lieu).
- e) Énumérer toutes les mesures liées à la durabilité et indiquer leur emplacement dans les documents du projet sur la liste d'inspection de la durabilité. Inclure cette liste aux documents du projet aux fins de vérification.

2.2 Gestion de la durabilité. Durant la construction, le constructeur doit instaurer un processus de gestion de la qualité pour assurer la mise en œuvre des mesures de durabilité. Il peut satisfaire à cette condition préalable au moyen d'une inspection au cours de laquelle il cochera toutes les mesures adoptées sur la liste d'inspection de la durabilité créée en application du point 2.1 (e) ci-dessus.

IPC	EL	AES	GEE	ÉA	MR	QEI	SF
Crédit 2							

3 Points

Crédits

2.3 Vérification indépendante de la gestion de la durabilité (3 points). Voir à ce que l'évaluateur écologique inspecte et vérifie chacune des mesures indiquées à la liste d'inspection de la durabilité créée en application du point 2.1 (e) ci-dessus.

Tableau 1. Mesures de contrôle de l'humidité intérieure

Emplacement ou matériel	Mesure de contrôle de l'humidité requise
Dans les aires où se trouvent une baignoire, une douche ou un spa	Utiliser un panneau mural dont l'endos n'est pas en papier.
Dans une cuisine, une salle de bains, une salle de lavage et aux alentours d'un spa	Utiliser un revêtement de sol résistant à l'eau; ne pas poser de tapis.
Dans un vestibule [superficie de 1 mètre carré (3 pi.ca.) près d'une porte extérieure]	Utiliser un revêtement de sol résistant à l'eau; ne pas poser de tapis.
Chauffe-eau, qu'il soit à l'intérieur ou au-dessus d'une pièce d'habitation	Installer un tuyau d'évacuation et un réceptacle pour le chauffe-eau.
Machine à laver, qu'elle soit à l'intérieur ou au-dessus d'une pièce d'habitation	Installer un avaloir et un réceptacle ou installer un robinet d'alimentation unidirectionnel.
Sécheuse conventionnelle	Évacuer l'air vers l'extérieur.
Sécheuse à condensation	Installer un avaloir et un réceptacle.

Synergies et compromis

Bien des crédits du Système d'évaluation LEED Canada pour les habitations peuvent servir de stratégies de durabilité et peuvent être utilisés pour créer une liste d'inspection de la durabilité. Le cas échéant, les deux crédits seront reconnus.

Innovation et processus de conception

IPC	EL	AES	GEE	ÉA	MR	QEI	SF
Crédit 2							

3 Points

Concept novateur ou régional

But

Réduire au minimum les impacts environnementaux de l'habitation en intégrant des mesures additionnelles de conception et de construction durables qui procurent des avantages tangibles et démontrables allant au-delà de ceux du Système d'évaluation LEED Canada pour les habitations.

Exigence

Condition préalable

Aucune.

Crédits

3.1 Innovation 1 (1 point). Préparer une demande de reconnaissance de concept novateur qui sera présentée au CBDCA par le fournisseur de services du système LEED Canada pour les habitations, et qui explique les mérites de la mesure proposée. Ce point ne peut être accordé avant que LEED Canada pour les habitations n'ait pris une décision sur cette demande. Toutes les demandes écrites doivent comprendre les éléments suivants :

- le but de la mesure proposée;
- l'exigence de conformité proposée;
- les documents proposés pour démontrer la conformité;
- une description et une estimation de l'avantage ou de l'impact environnemental de la mesure proposée.

3.2 Innovation 2 (1 point).

3.3 Innovation 3 (1 point).

3.4 Innovation 4 (1 point).

Synergies et compromis

Ce crédit récompense des mesures novatrices ou régionales qui ne sont pas prises en compte ailleurs dans le Système d'évaluation. Un projet peut également recevoir 1 point LEED s'il excède les exigences de performance d'un crédit existant donné.